



Quelle forme d'imposition choisir en tant que loueur meublé

Par **pat43**, le **18/03/2008** à **11:09**

Bonjour,

J'ai deux biens immobiliers, l'un me rapportant 24000€/an et l'autre en fonction des années peut rapporter 8400€/an, soit 32000€/an. Les deux sont des locations en meublé.

1 Sous quelle forme dois je déclarer mes revenus fonciers pour obtenir le meilleur abattement?

Micro foncier? bic?, formulaire 2044 ou autre?

2 Quels sont les seuils?

3 Le premier bien a beneficié de quelques travaux de renovation (environ 6000€)

Le deuxième bien s'autofinance et rembourse mon emprunt à la banque. J'ai fait quelques travaux moi même, puis je déclarer les factures de matériaux pour la renovation de ce second bien?

4 Est il plus avantageux de louer a un étudiant (9 mois) qu'a l'année pour obtenir certains abattements?

5 Si mes locataires touchent une allocation logement, cela favorise t'il mes abattements?

Je n'ai pas d'autre revenu étant inscrit aux assedics et ne percevant aucune forme d'allocation.

6 quelle est le barème et le montant de la taxe utilisée sur ces revenus fonciers?

Cordialement,

PI

Par **Visiteur**, le **18/03/2008** à **19:38**

Bonsoir,

Ces appartements sont-ils meublés en respectant dans le sens de la réglementation fiscale des LMP/LMNP ?